

# 2023 Rapport ANNUEL

**LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE  
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

LAVA  
agglo

# Som-maire

## 01

### La lutte contre le changement climatique

1.1	Mise en oeuvre du plan Climat Air Énergie Territorial	07
1.2	Accompagnement des communes dans la maîtrise de l'énergie	09
1.3	Rénovation de l'habitat	10
1.4	Amélioration des plateformes énergétiques	10
1.5	Partenariat avec Air Pays de la Loire	11
1.6	Développement de la mobilité douce	11
1.7	Évolution du contrat de la DSP Transport	12
1.8	Animation de Défi mobilité	12

## 04

### La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

4.1	Soutien à la rénovation urbaine	21
4.2	Territoire pilote sobriété foncière	22
4.3	Installation d'un conseil de développement (CODEV)	22
4.4	Schéma d'aménagement commerciale intercommunal	23

## 02

### La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2.1	Sensibilisation à la biodiversité	15
2.2	Préservation du bois de l'Huisserie	15
2.3	Gestion et prévention des déchets	16
2.4	Réutilisation de l'eau de pluie	17

## 05

### Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

5.1	Co-écriture du projet alimentaire territorial	25
5.2	Actions sur la qualité et la quantité de l'eau	26
5.3	Installation d'une ferme urbaine	26

## 03

### L'épanouissement de tous les êtres humains

3.1	Accompagnement de l'accès à l'emploi	19
3.2	Mise en place d'un contrat local de santé intercommunal	19

Rapport d'activité 2023 Laval Agglomération /  
La situation interne et territoriale en matière de  
développement durable  
Directeur de publication :  
Florian Bercault, Président de Laval Agglomération  
Directrice de la communication :  
Département Valorisation, Attractivité et Participation :  
Sophie Grimm  
Responsable du service communication :  
Gaëlle Fenart  
Rédaction : Laval agglomération  
Maquette et mise en page :  
Sandwich Communication  
Laval Agglomération  
1, place du Général Ferrié - 53008 LAVAL Cedex  
Tél. : 02 43 49 46 47 - www.agglo-laval.fr  
Courriel : laval-agglo@agglo-laval.fr  
Édition : Décembre 2023



## INTRODUCTION

Le rapport annuel de développement durable est un **outil d'orientation préalable aux débats** budgétaires en réponse à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II.

Il doit permettre d'ouvrir le **dialogue** pour révéler les interactions entre les orientations politiques, les programmes et les actions, et leurs effets sur les cinq\* finalités du développement durable :

**Le projet de territoire de Laval Agglomération est composé de 5 défis :**

**DÉFI 01**  
**ACCOMPAGNER LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET ENGAGER L'AGGLOMÉRATION DANS LES TRANSITIONS**

**DÉFI 02**  
**PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION**

**DÉFI 03**  
**RÉPONDRE COLLECTIVEMENT ET GLOBALEMENT AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX**

**DÉFI 04**  
**OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ CONJUGUANT VALORISATION DES PATRIMOINES ET OFFRE DE SERVICES**

**DÉFI 05**  
**DÉMOCRATISATION DE L'AGGLOMÉRATION**

**Les 5 finalités du développement durable :**

**01**  
**LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE**

Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant tant dans l'effet d'entraînement qu'elles peuvent avoir (bâtiment, transport...) que par les décisions qu'elles prennent au quotidien, par exemple dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité, renouvelable.

**02**  
**L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS**

Les collectivités territoriales jouent un rôle particulier car elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations : satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, environnement sain), éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, participation des habitants et des usagers...

**03**  
**LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants est un pré-requis de développement durable

**04**  
**LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES**

Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viable. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources doivent se traduire par des actions de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, de lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), de gestion écologiquement rationnelle des déchets, d'éducation...

**05**  
**LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATION ET ENTRE TERRITOIRE**

Cette finalité est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain : logement et politique foncière, urbanisme convivial et cadre de vie agréable, accès égal aux services urbains, rénovation urbaine et revitalisation rurale, solidarité intercommunale.

\*selon l'article 110-1 du code de l'environnement

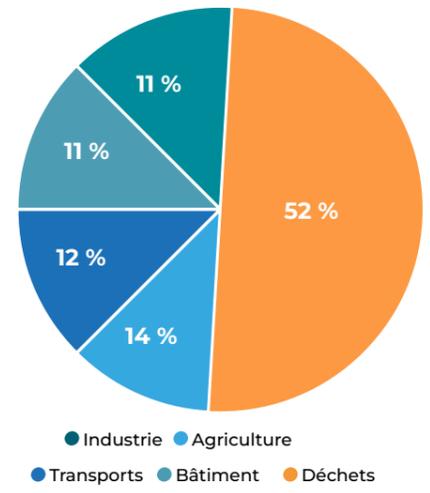
# 1 LA LUTTE CONTRE le changement climatique

## MISE EN OEUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

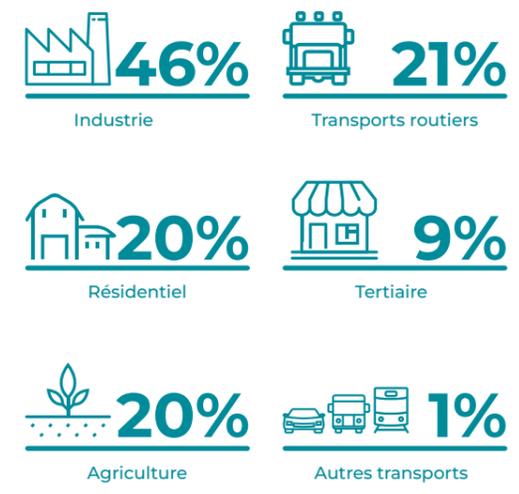
Le PCAET ou Plan Climat Air Énergie Territorial, donne la trajectoire à suivre par le territoire pour réduire son empreinte carbone et s'adapter au changement climatique.

Parmi les constats posés par le diagnostic, quelques chiffres clés à retenir :

La part des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité



Répartition des consommations d'énergie finale par secteur d'activité



Facture énergétique du territoire par an\*

**315** millions d'euros  
2 790€ par habitant



Avec la prise en compte de la vulnérabilité du territoire et de la nécessaire **Adaptation au changement climatique** à développer :

Vulnérabilité au changement climatique

### ÉVOLUTION DU CLIMAT

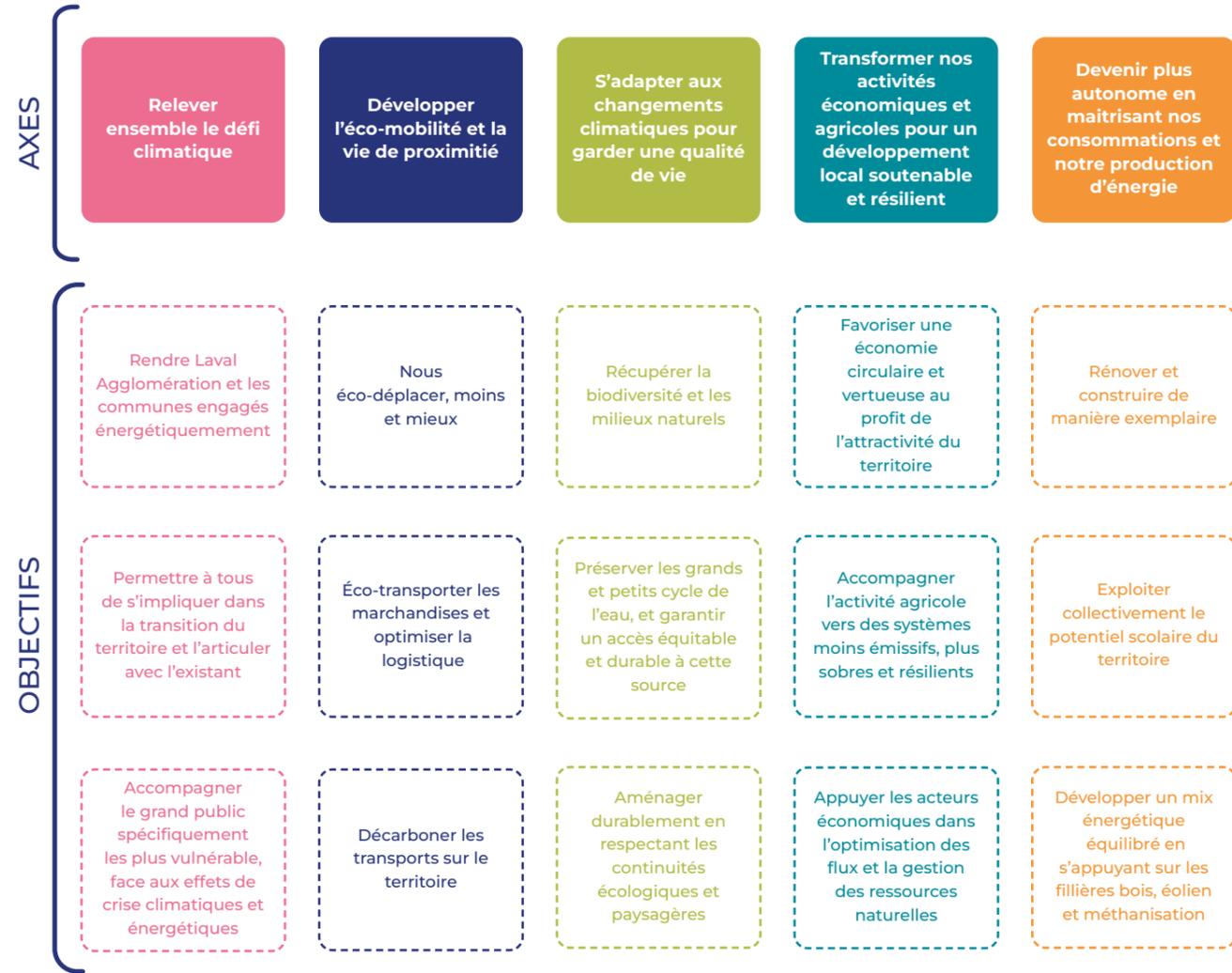


### IMPACT DU CHANGEMENT



# STRATÉGIE DU PCAT

Les élus du territoire ont défini des axes prioritaires. Le plan d'actions, travaillé avec des habitants du territoire en ateliers, est composé de 49 actions organisées autour de 5 axes stratégiques :



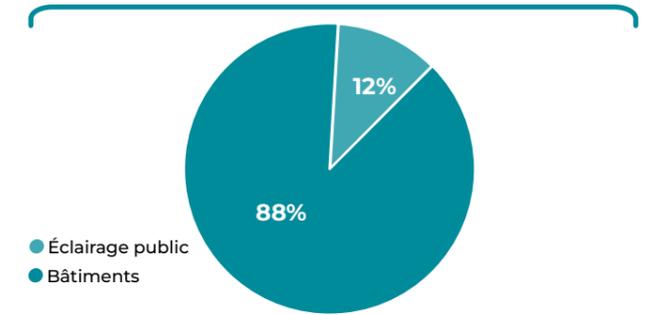
Ce plan, d'une durée de 6 ans, concerne l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire. Laval Agglomération en est le coordinateur et portera les actions qui concernent ses missions et compétences.

# ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA MAÎTRISE DE L'ÉTANG :

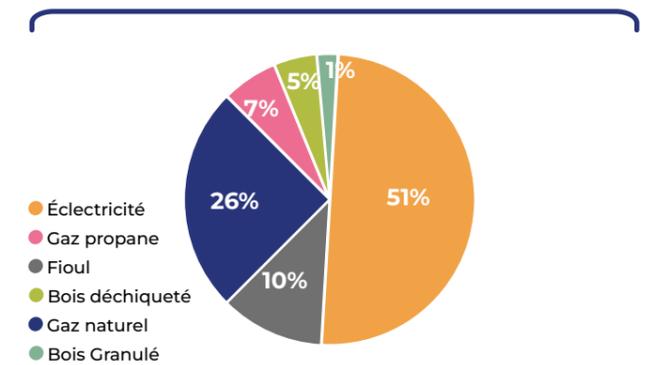
Depuis 2018 Laval Agglo met à disposition de 33 communes de son territoire deux conseillers en énergie. Le Conseil en Energie Partagé (CEP) a pour objectif d'aider les petites et moyennes collectivités à maîtriser et diminuer leurs consommations d'énergie et développer des énergies renouvelables.

Un suivi des consommations d'énergie et d'eau a été mis en place afin de proposer à chaque commune un bilan énergétique sur son patrimoine communal (387 bâtiments et 548 armoires de commande pour l'éclairage public recensés). Les conseillers sont également à disposition pour accompagner techniquement ou administrativement (cahier des charges, dossier de demande d'aide...) les projets de rénovation, de construction ou encore de développement d'énergie renouvelable. Un accompagnement est également réalisé pour l'application du dispositif Eco Energie Tertiaire.

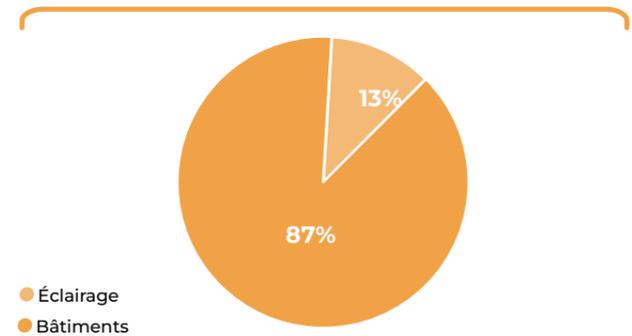
Répartition des émissions de CO<sub>2</sub> par secteur en 2019



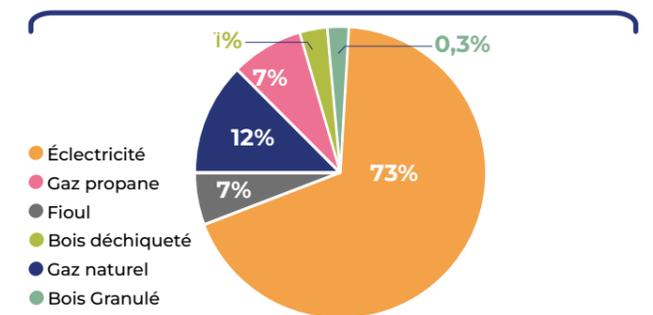
Répartition des consommations par énergie en 2019



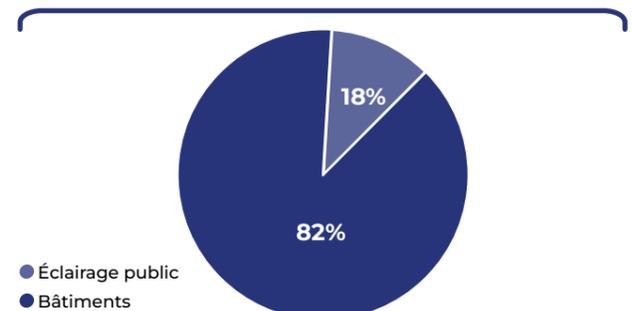
Répartition des consommations par secteur en 2019



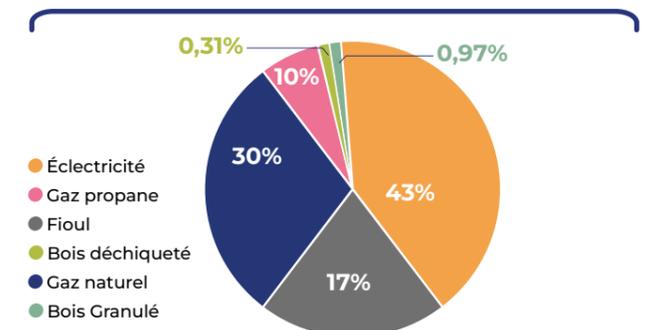
Répartition des dépenses par énergies en 2019



Répartition des dépenses par secteur en 2019



Répartition des dépenses par énergies en 2019



## RÉNOVATION DE L'HABITAT :

Le renforcement de la communication autour des services portés par Laval Agglomération et la Maison Départementale de l'Habitat doit permettre de multiplier les travaux de rénovation.

En lien avec le dispositif national France Rénov', Laval Agglo propose un accompagnement local au travers de la Maison Départementale de l'Habitat, pour guider les propriétaires, les copropriétaires et les investisseurs dans leurs projets de rénovation.

En fonction de l'état d'avancement du projet et des situations, cet accompagnement peut se traduire par des conseils (techniques, financiers, juridiques) de la prise de décision à la réception des travaux, des aides financières sous conditions (audit énergétique, maîtrise d'œuvre, voire travaux), ou bien, le montage de certains dossiers de demandes de subvention.

Afin de valoriser la filière des matériaux bio-sourcés – chanvre, lin, coton recyclé, ouate de cellulose, fibre de bois, paille – Laval Agglomération a créé une nouvelle aide. Cette aide est à destination de tous les propriétaires engagés dans une rénovation énergétique globale pour des travaux d'isolation utilisant ces matériaux bio-sourcés. D'un montant maximal de 4 000 €, selon les ressources du foyer, elle constitue un plus non négligeable pour la réalisation des travaux.



## AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Les dispositifs d'aide à l'immobilier portés par Laval Economie ont été revus en profondeur en 2022 pour les orienter vers la transition énergétique et le soutien à l'économie de proximité. **Le fonds de transition énergétique** vise désormais à accompagner la rénovation énergétique des bâtiments et l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des points lumineux d'éclairage public du patrimoine de Laval Agglomération va être équipé de lampes LED (coût 800 k€).

De même, des travaux d'amélioration **des performances énergétiques** des bâtiments communautaires sont programmés, par exemple, la maison des sports du Centre Régional d'Education Formation à Laval (61 k€).

### CHIFFRES CLÉS 2022 :

- 18 nouvelles écoles accueillies dans les bâtiments économiques de Laval Agglomération
- 14 projets immobiliers soutenus avec 1 187 572€ de subventions attribuées
- 68 entreprises financées (contre 51 en 2021), sur 19 communes avec 1 126 000€ de prêts engagés.

## PARTENARIAT AVEC AIR PAYS DE LA LOIRE

Air Pays de la Loire est une association agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire.



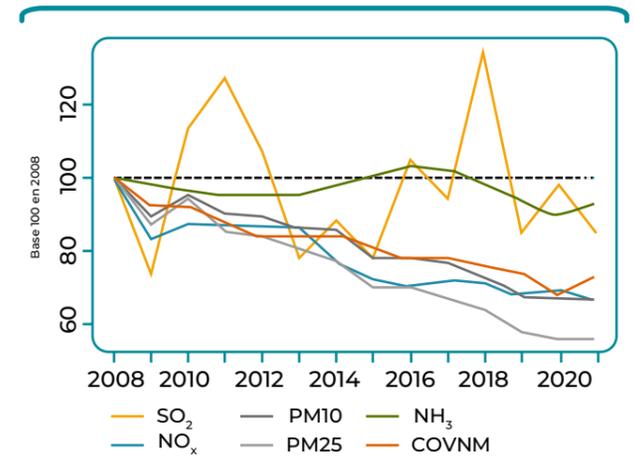
### MISSIONS :

- La surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes et indicatives, la réalisation de campagnes de mesure et l'usage de systèmes de modélisation numérique ;
- L'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive des résultats obtenus sous la forme de communiqués, bulletins, rapports et par son site Internet [www.airpl.org](http://www.airpl.org) ;
- L'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air ;
- L'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Laval Agglomération est **adhérente** à l'association et une convention de subvention d'équipement est également signée sur 5 ans (2023-2027) pour l'entretien et le développement de **points de mesures**. Les mesures effectuées sur le territoire (avenue de Chanzy à Laval) permettent de suivre les évolutions des niveaux de pollution, et d'alerter en cas de dépassement.

Les données d'émissions de Gaz à effet de serre ou de polluants ont permis l'écriture du diagnostic du plan climat.

### Évolution des émissions de polluants entre 2008 et 2021



## DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DOUCE

Laval Agglomération a mis en place des vélos en libre-service dotés d'assistance électrique.

De plus, des vélos électriques en location longue durée sont proposés aux habitants de l'agglomération avec succès ainsi que la mise à disposition de **trottinettes**.

### L'aide à l'achat de vélos à assistance électrique par Laval Agglomération :

2022 a été une année charnière pour notre aide à la mobilité active puisque l'aide à l'achat est passée d'une subvention à l'acquisition à une subvention à l'achat de vélo-cargo. Ce changement c'est opéré après la décision du Département de Mayenne de subvention les VAE à hauteur de 300€ ce qui a permis à Laval Agglomération de mettre l'accent sur les vélos-cargo, plus coûteux et peu subventionnés. Entre 2021 et 2022, prêt de 2 000 VAE ont été financés ce qui a motivé nos élus à faire évoluer l'offre vers des vélos moins courants.

En 2022, 889 VAE ont été financés pour un montant de 174 000 €. L'ensemble des vélos ont été acheté chez des revendeurs locaux ce qui a permis d'aider les acteurs des mobilités à hauteur de 1 659 690 € de chiffre d'affaire.



## Convention «Place au Vélo» lancée en 2022 :

Sur l'année 2022, «Place au vélo» a été fortement présent sur internet avec 14 991 visites du site, 166 postes sur les réseaux sociaux, 10 parutions dans la presse et 6 évènements animés.

Ces évènements ont permis de sensibiliser 1 135 personnes, de vendre à bas prix 100 vélos et de marquer 100 vélos. L'association a aussi accompagné 53 entreprises qui représentent 12 849 salariés. Un groupe scolaire a été suivi sur l'année permettant de sensibiliser 392 élèves du territoire.

Pour terminer le déploiement du service de découverte des vélos-cargo en septembre 2022 a permis à 19 personnes de tester des longtails, biporteurs et triporteurs. Les usagers ont parcouru 1 263 km en vélos-cargo ce qui représente 243 kg de CO<sup>2</sup> économisé par rapport à des trajets en voiture. Sur 19 personnes, 13 ont répondu à une enquête à la suite de la découverte. 7 d'entre eux avaient l'intention de pérenniser la pratique via une location longue durée ou un achat, 6 n'étaient pas sur de se lancer immédiatement et 1 a trouvé que le vélo-cargo ne convenait pas à ses besoins.

## Poursuite de l'expérimentation des voies partagées bus-vélos :

Démarrée en 2021 et prévue pour une durée de 3 ans, l'expérimentation des voies partagées pour les bus et les vélos entre Saint-Berthevin, Laval et Bonchamp s'est poursuivie. Elle vise à rééquilibrer la place des différents modes de déplacement, d'améliorer les temps de trajets en bus et d'optimiser les parcours à vélo.

De juillet à septembre 2022, 900 citoyens ont voté sur des propositions d'aménagement sur ces axes. Les priorités en matière d'aménagement sont : la sécurité des accès, la création des voies dédiées aux mobilités douces.

## ÉVOLUTION DU CONTRAT DE DSP TRANSPORT

Le nouveau contrat de la délégation de service public de transport a pour objectif la décarbonation de la flotte de bus, l'augmentation de la fréquence de passage de certaines lignes, de nouvelles lignes de bus, des changements d'amplitude horaire.

Six bus électriques vont compléter ceux existant et il y en aura à terme 18 bus électriques en trois ans. Des bus au Biogaz carburant compléteront la flotte. La décarbonation de la flotte de transport collectif représentera 1.5 millions d'euros d'investissement par an.

Laval Agglomération a par ailleurs mis en place la gratuité des transports en commun les week-ends et jours fériés.

## ANIMATION DE DÉFI MOBILITÉ

Des défis mobilité sont développés sur le territoire afin d'inciter les citoyens à se déplacer en mode écomobilité : à pied, à vélo, en trottinette, en bus en covoiturage.

### Le Défi Mobilité Employeur, temps fort de la mobilisation pour l'usage de la mobilité durable

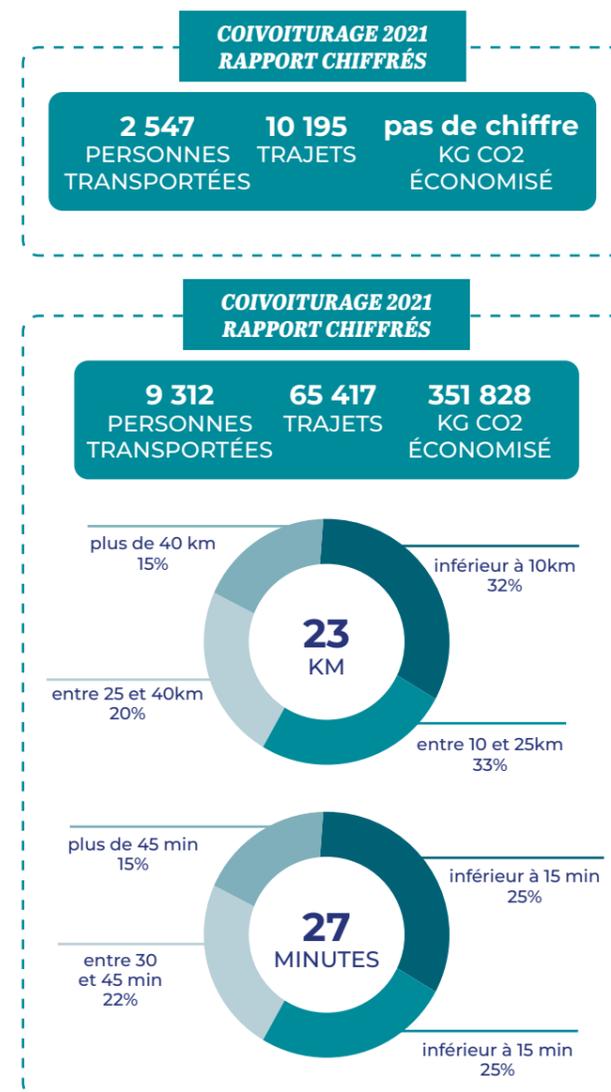
Organisé par Alisée en partenariat avec l'ADEME et la Région Pays de la Loire, le Défi Mobilité est avant tout une aventure collective créée pour redécouvrir les usages de la mobilité sur les trajets domicile-travail et domicile-école. Laval Agglomération a participé pour la deuxième fois à cet évènement en incitant écoles et entreprises à organiser des animations durant cette semaine. Le Défi a été un temps fort pour les mobilités actives et plus particulièrement le vélo qui a représenté 43% des déplacements enregistrés.

15 entreprises sur le territoire ont participé à cette première édition. Au total 147 personnes ont changé de mode de déplacement durant cette semaine de défi, cela représente 579 trajets réalisés pour 17 868 km parcourus. Cet évènement a permis d'éviter l'émission de 3 009 kg de CO<sup>2</sup>.

La plate-forme Klaxit a été déployée sur le territoire et les covoiturages réalisés sur le territoire, via l'application, sont subventionnés par Laval Agglo et la Région Pays de la Loire. Ainsi, les conducteurs sont rémunérés au minimum 2 € par trajet (d'au moins 2 km) et par personne transportée, et les passagers ligériens, eux, voyagent gratuitement



Pour mémoire, le bilan 2021 :



DISTANCE MOYENNE	DURÉE MOYENNE	
DESTINATION DES TRAJETS AU DÉPART DE LAVAL AGGLOMÉRATION		
CA LAVAL AGGLOMÉRATION	24 985	56%
CA Vitré Communauté	3 167	7%
CC Mayenne Communauté	2 690	6%
CC du Pays de Château-Gontier	2 382	5%
NON RÉFÉRENCÉ	2 379	5%
CC de l'Ernée	1 322	3%
Vitré Communauté	1 215	3%
CC du Pays de Craon	1 040	2%
CC du Pays de Meslay-Grez	970	2%
CU Angers Loire Métropole	788	2%
CC des Coevrons	590	1%

L'évolution de cette pratique sur le territoire a été notable en 2022.



# 2

## LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, des milieux et des ressources

### SENSIBILISATION À LA BIODIVERSITÉ

Laval Agglomération poursuit ses actions de sensibilisation à la nature à travers les animations du Centre d'Initiation à la Nature de sensibilisation et de découverte des milieux :

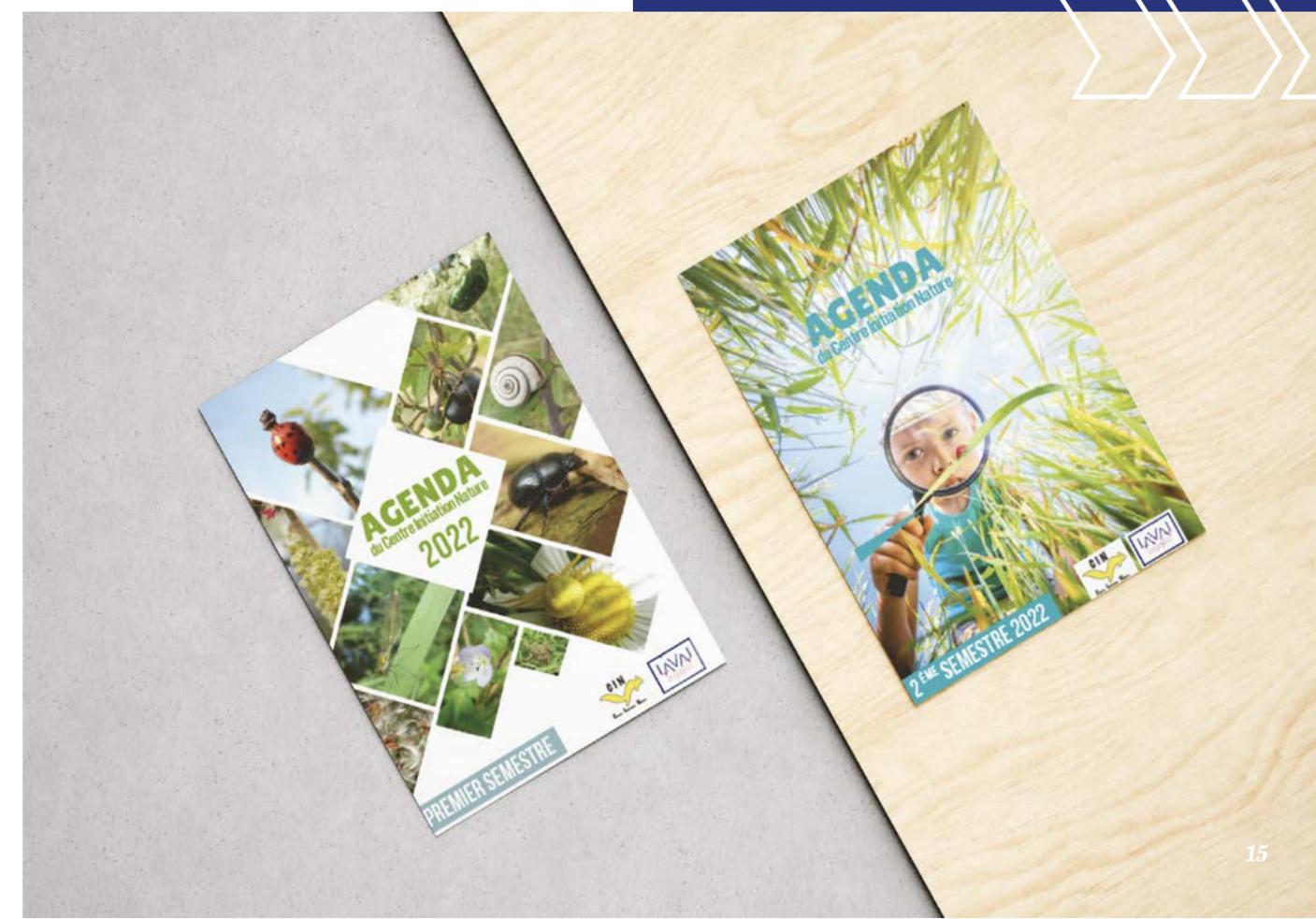
- Porter à la connaissance des habitants la politique de sensibilisation et de protection de la biodiversité de Laval Agglomération
- Faire découvrir la nature ordinaire et moins ordinaire
- Éveiller la curiosité quant au fonctionnement de la nature et son rôle dans l'habitabilité de la Terre par l'espèce humaine. Créer du lien entre les habitants et la nature qui les entoure
- Inciter à adopter des gestes en faveur de la biodiversité (zéro pesticides, aménagements favorables dans son jardin ou dans son balcon, préservation des haies, gestion différenciée des espaces, alimentation...).

Par ailleurs, l'agglomération à la volonté d'accompagner le territoire dans le programme «Territoires engagés pour la nature».

### PRÉSERVATION DU BOIS DE L'HUISSERIE

Un schéma d'accueil est en cours sur le Bois de l'Huisserie, espace naturel sensible du territoire. L'Office National des Forêts (ONF) a été mandaté par l'Agglomération pour diagnostiquer et proposer des solutions pour l'entretien et la gestion du bois de l'Huisserie. L'enjeu est de laisser l'endroit accessible tout en respectant et améliorant la biodiversité en place.

C'est une forêt très agréable mais sur-sollicitée en terme d'usage.





## GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

Laval Agglomération a établi son nouveau schéma directeur de gestion des déchets avec un programme d'actions autour de 6 axes : prévention et économie circulaire, optimisation du service de collecte, propreté de l'espace public, modernisation du réseau de déchetteries, déploiement adapté de l'apport volontaire, plan de communication.

Par ailleurs pour l'écriture de ce plan, des ateliers avec les élus, les agents et les habitants ont été organisés afin de faire émerger les idées et propositions.

Une nouvelle stratégie de communication a été déployée relayée par différents supports. «**Moins c'est plus**»

## Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2024

Laval Agglomération a adopté son **nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2023-2028**

Le PLPDMA affiche à horizon 2029 des **objectifs ambitieux de réduction des déchets**, conformément aux préconisations nationales pour la prévention des déchets :

- **Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés**
- **Réduction de 5% des déchets d'activité économique**
- **Atteinte de 5% de réemploi et réutilisation des déchets ménagers**

Concrètement le territoire Laval Agglomération s'engage dans une réduction de 10 000t à horizon 2029 de sa production de DMA par rapport à 2021 (soit l'équivalent 173 kg par habitant).



Le PLPDMA s'appuie sur quatre axes pour atteindre ces objectifs :



Le budget pour la prévention des déchets s'élevait en 2022 à 400 655€, sera renforcé de manière significative à partir de 2024 pour atteindre ces objectifs

### Un nouveau défi !



Le principe est simple : 100 participants réunis en 10 équipes ont 16 semaines pour parvenir à réduire la taille de leurs poubelles.

Les premières semaines, les participants pèsent leurs déchets pour une prise de conscience. Ensuite, accompagnés des agents et d'une association locale, ils découvrent les gestes, modifications d'habitudes, pour réduire tous ces déchets.

**Jusqu'à moins 30 % de déchets produits**

### Broyage et compostage

Des opérations de broyage de végétaux sont proposées aux habitants ainsi que la mise à disposition de composteurs ou lombricomposteurs.

## RÉUTILISATION DE L'EAU DE PLUIE

Un bassin de 500 m<sup>3</sup> a été créé au stade Le Basser pour la réutilisation des eaux de pluie (91k€).

Laval Agglomération a déployé un dispositif d'aide pour l'achat d'un **récupérateur d'eau de pluie** pour les habitants (30 €/récupérateur).



# 3

## L'ÉPANOUISSEMENT DE tous les êtres humains

### ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCÈS À L'EMPLOI

Plusieurs événements sont soutenus par Laval Agglo : semaine de l'emploi, job-dating, Big-bang de l'emploi. De nombreux supports sont déployés pour une meilleure visibilité.

Un doublement des effectifs du **Chantier Avenir** a été décidé (porté à 24 personnes) ainsi que la création d'un Chantier Tremplin. Les personnes peuvent ainsi bénéficier d'une insertion à travers une expérience professionnelle accompagnée. Elles sont également aidées pour définir leur projet professionnel avec l'objectif d'obtenir des contrats en entreprise ou obtenir des formations. Ces opérations sont également accompagnées par l'Etat.

L'expérimentation **Zéro Chômeur de longue durée** a démarré sur le quartier de St Nicolas, secteur le plus fragile du territoire. Objectif : partir des compétences des personnes pour créer leur futur emploi. Ces emplois seront donc conçus en fonction des talents des personnes concernées. Les postes seront aussi variés que les profils. Ils correspondront à des emplois qui n'existent pas encore pour éviter toute concurrence avec les entreprises locales.

### MISE EN PLACE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Le Contrat Local de Santé est l'outil de coordination des politiques de santé en lien avec les partenaires du territoire. Il permet d'identifier les priorités de santé publique en fonction des réalités observées sur le terrain : diagnostic, besoin des usagers, offre de santé, portrait social de territoire. L'objectif est de réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accès à la santé. Ce contrat a fait l'objet d'un travail en commun avec les élus locaux, les services et les partenaires qui ont formulé collectivement des préconisations.

Mis en place pour les trois prochaines années, ce contrat poursuit **5 axes** : adapter l'offre en santé, contribuer aux actions de promotion et prévention des risques, promouvoir la santé environnementale, faciliter le parcours d'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap et contribuer à la promotion des actions favorisant une bonne santé mentale.

Le **plan d'action** est décliné en 32 mesures concrètes visant à améliorer le quotidien des habitants de l'agglomération lavalloise.

#### Service médical de proximité

Un centre de santé a ouvert au Genest-Saint-Isle. Il propose des consultations médicales destinées en priorité aux 5 000 habitants sans médecin traitant. C'est un projet multipartenarial en réponse à la problématique d'**accès aux soins**. De nombreux partenaires ont permis cette installation : un groupe privé, le soutien de la Région Pays-de-la-Loire, le Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglomération et l'implication notamment des 14 maires de l'Ouest du territoire.

# 4

## LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ entre les territoires et les générations

### SOUTIEN À LA RÉNOVATION URBAINE

Le programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) se poursuit dans le quartier Saint Nicolas, avec les objectifs de :

- Désenclaver le quartier, notamment par des mobilités douces apaisées.
- Rénover l'ensemble des logements de Mayenne Habitat et de Méduane Habitat et construire un nouvel écoquartier,
- Aménager des espaces publics de proximité offrant des usages récréatifs divers, permettant la mise en place d'animations et les échanges entre les habitants du quartier,
- Favoriser le lien social, en faisant participer les habitants aux prochaines étapes du projet à travers la création d'une Maison des Projets.
- Reconquérir la trame verte et bleue et la Plaine d'Aventure, en mettant la nature au cœur du projet urbain, avec notamment la création d'une Ferme Urbaine.
- Créer une nouvelle activité économique dans le quartier avec entre autre la mise en place du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Avec un second avenant au projet signé en 2022, la rénovation s'étend à l'ensemble des secteurs Kellermann et Pavement. Rénovation intérieure des logements, aménagement des extérieurs, nouveaux espaces publics, les travaux entamés en 2019 devraient se poursuivre jusqu'en 2028.

Au terme de ceux-ci, 1 700 logements seront entièrement réhabilités, un nouvel écoquartier et de nouveaux espaces verts verront le jour.

#### Le réaménagement du secteur KELLERMANN :



Une maison des projets a été installée en 2023. C'est un lieu de rencontres et d'échanges sur les projets en cours ou à venir : rénovation urbaine, création de nouveaux espaces ou de liaison, aménagement de la Plaine d'aventure et projet de Ferme urbaine.



## TERRITOIRE PILOTE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Laval Agglomération a été sélectionnée en 2022 pour mener une expérimentation dans le cadre du label Territoires Pilotes de Sobriété Foncière (TPSF). Cette démarche vise à définir des méthodes et des outils de sobriété foncière pour le territoire afin :

- Questionner l'usage et la consommation des foies par l'urbanisme, leur valeur financières, agricole, paysagères ;
- Taser in situ des stratégies " zéro artificialisation nette " ;
- Démontrer la possibilité ou les limites de l'intensification des usages et des fonctions urbaines, mais également du recyclage foncier et immobilier.

Concrètement pour le territoire de Laval Agglomération les objectifs sont de :

- Construire une stratégie foncière vers le zéro artificialisation nette à horizon 2030 ;
- Nourrir les réflexions et travaux lancés en 2023 pour l'élaboration d'un nouveau PLUi et d'un nouveau SCoT ;
- Réfléchir à une nouvelle forme de développement économique et de l'habitat en mobilisant les gisements fonciers du territoire (friches notamment) ; identifiant des espaces potentiels de renaturation ; intensifiant les espaces d'activités sous utilisés.
- Répondre au mieux aux besoins des habitants.

Dans le cadre du lancement en 2023, 4 sites démonstrateurs ont été retenus pour expérimenter un urbanisme sobre, qualitatif et répondant aux besoins des habitants et usagers. Une concertation avec les élus communautaires et communaux, ainsi qu'avec des acteurs clefs du territoire a été mise en place autour de 4 ateliers d'une demi-journée chacun.

## INSTALLATION D'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV)

Le conseil de développement est une instance de dialogue entre citoyens, animée par Laval Agglomération, qui peut conduire à la rédaction d'avis sur les politiques publiques.

Quatre thèmes de travail ont été définis :

### THÈMES :

- Développer les mobilités sur l'ensemble
- Contribuer à un usage raisonné des sols pour préserver cette ressource qui joue une fonction vitale pour le territoire
- Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences
- Contribuer à structurer une agglomération qui agit pour et avec les forces vives et les citoyens en transparences

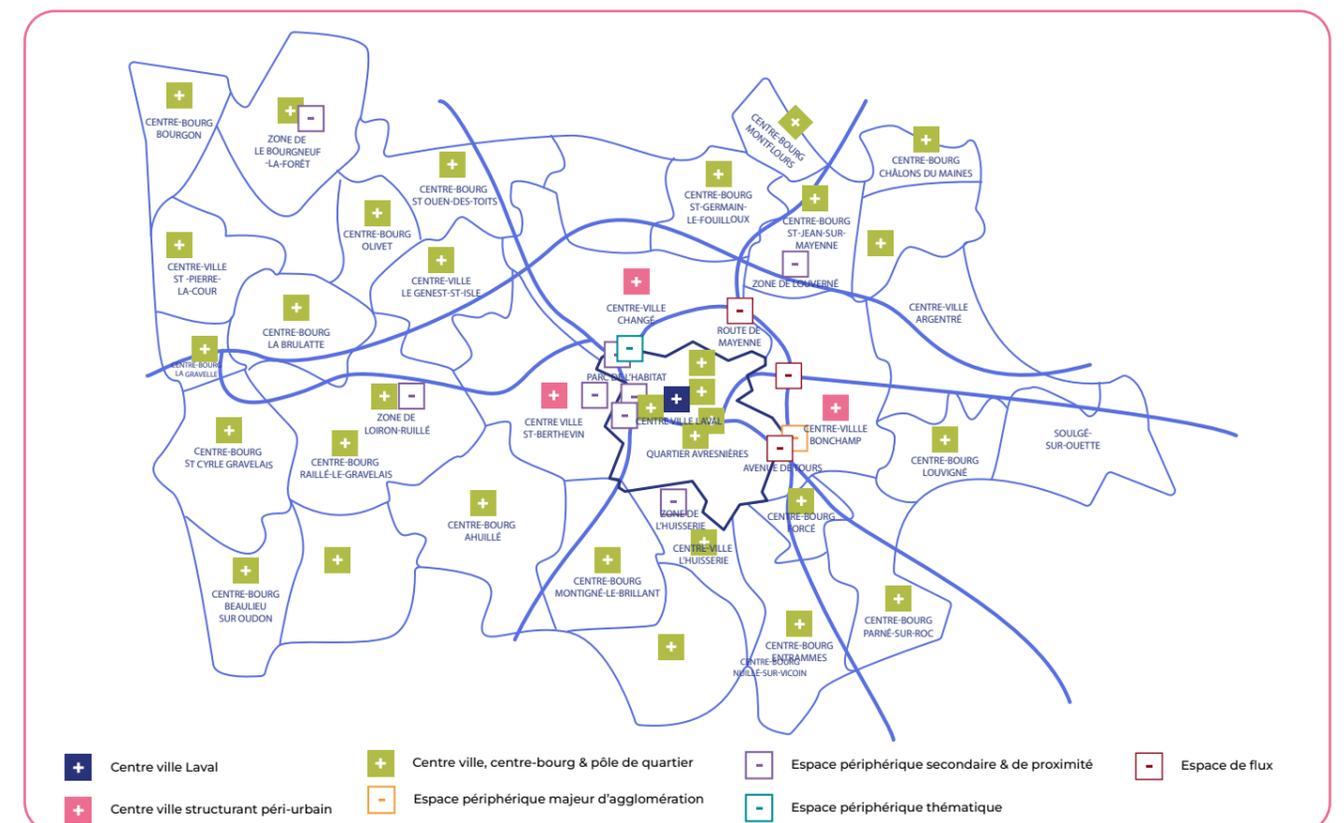
Le CODEV est constitué de 40 membres permanents représentant la diversité du territoire de Laval Agglomération.

## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL INTERCOMMUNAL

Laval Agglomération a adopté en 2022 un nouveau Schéma d'Aménagement Commercial Intercommunal. Cette feuille de route comprend deux axes structurants :

- Faire de la préservation et du développement des centres-bourgs, cœurs de villes et de quartiers, des priorités en matière d'aménagement commercial ;
- Penser le renouveau des zones commerciales dans une vision plus qualitative que quantitative.

Il s'agit notamment de favoriser l'implantation de nouveaux commerces en centralité, accompagner les commerçants dans l'innovation, renforcer l'expérience client en centre-ville et centre-bourg, se doter d'outils de maîtrise des linéaires commerciaux et d'outils de pilotage pour le renouvellement urbain et des zones commerciales.



# 5

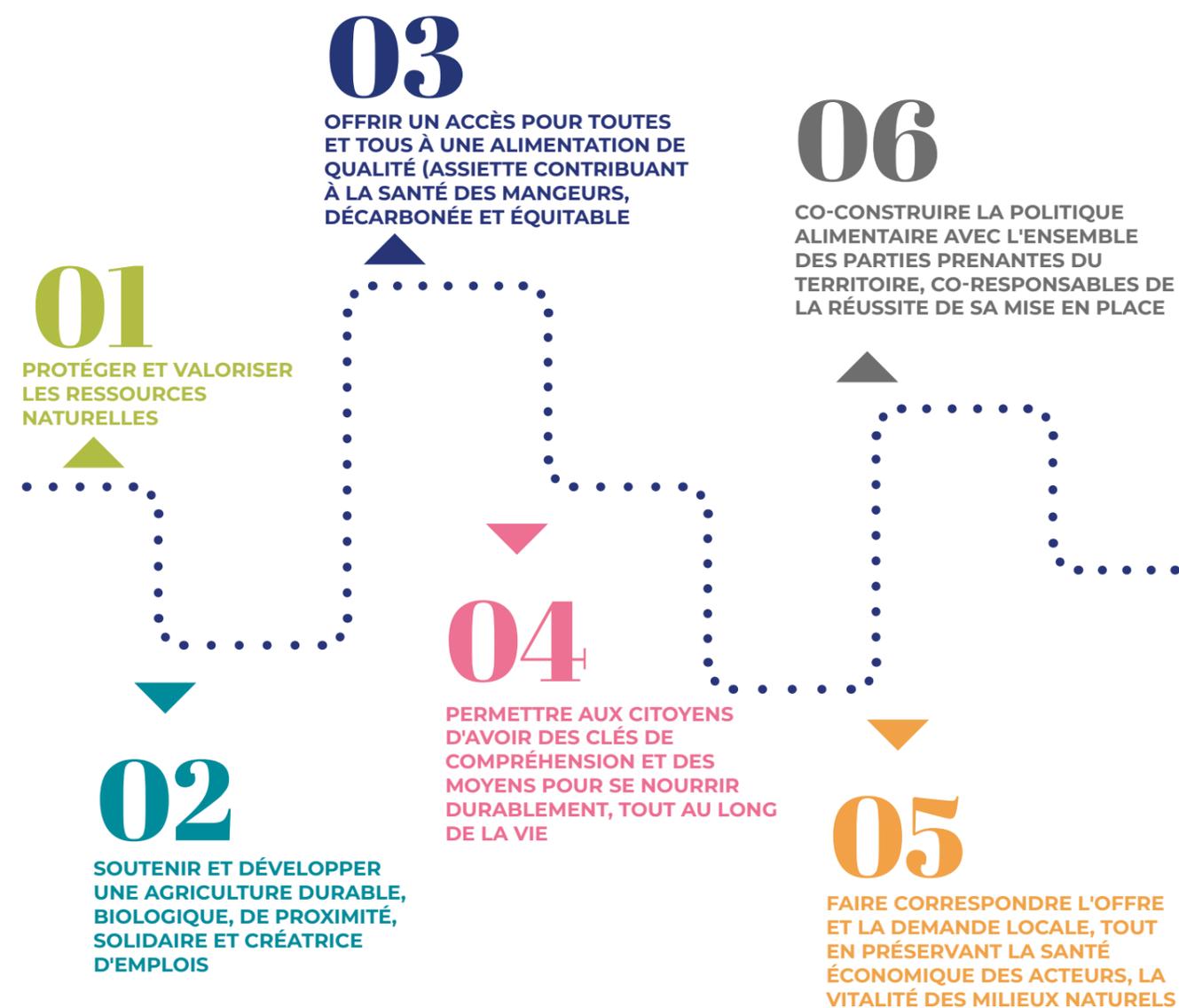
UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES de production et de consommation responsable

## CO-ÉCRITURE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Laval Agglomération poursuit l'élaboration de son PAT : un projet alimentaire territorial est **une démarche volontaire et collective.**

De nombreux acteurs participent l'élaboration de la 1ère feuille de route du territoire : agriculteurs, producteurs, distributeurs, transformateurs, restaurateurs, associations, structures agricoles, agents, élus, cuisiniers....

L'ambition du territoire pour 2030 a été définie et un plan d'actions est définie :





## ⚡ ACTIONS SUR LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ D'EAU

Une tarification **éco-solidaire** du service de l'eau a été mise en place : il s'agit de mettre en œuvre de nouvelles tranches de facturation afin d'inciter à moins consommer :

4 tranches :  
0 à 40 m<sup>3</sup> – 41 à 100 m<sup>3</sup> – 101 à 1 000 m<sup>3</sup> - >1 000 m<sup>3</sup>

La reconduction de la certification ISO 9001, norme du management de la **qualité**, des services Eau et Assainissement témoigne de l'engagement de la collectivité et des équipes.

Le lancement de la certification ISO 45001 accentuera ces exigences. Cette norme définit les attentes précises concernant la sécurité et la santé au travail, permettant de réduire les risques d'accidents dans toutes les fonctions de l'entreprise.



## ⚡ INSTALLATION D'UNE FERME URBAINE



L'alimentation, l'emploi, la cohésion sociale et l'agro-écologie sont les quatre piliers de cette espace de production, de formation et de mobilisation qui produira ses premiers légumes en 2026.

Il s'agit de relocaliser la production agricole pour **accroître l'autonomie alimentaire des villes, de cultiver durablement pour préserver nos ressources fondamentales, d'offrir une diversité d'aliments de qualité** pour la bonne santé des consommateurs.

Sur 10 hectares, la ferme proposera, au rythme de la saisonnalité, des légumes et des fruits frais, ainsi que de la viande et des œufs. Toute l'année des aliments bruts seront proposés en vente à la ferme ou en livraison, en marché, en restauration collective ou commerciale. Le mode de production biologique

garantira des aliments sains et de qualité, contribuant ainsi au bien-être de tous les consommateurs et à la préservation de l'environnement.

Pour faire fonctionner la ferme, **22 emplois** seront créés dans les métiers de la production, de la vente, de l'animation, de la formation, de la conduite d'équipe et l'assistantat. La ferme sera une passerelle pour développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être, au service de l'employabilité dans le domaine agricole.



## EN RÉSUMÉ

- > Membre du réseau de 100 lauréats "quartiers fertiles" soutenus par l'ANRU
- > 10 hectares de production
- > Au cœur d'un quartier de 8 000 habitants
- > 200 tonnes d'aliments bruts
- > 1 000 habitants nourris
- > 100 espèces de légumes cultivés
- > 22 emplois ouverts
- > Agriculture biologique, agroforesterie, permaculture, éco pâturage.
- > Une biodiversité préservée, des ruches implantées

Un projet d'intérêt général porté par **LAVAL agglomération**, à Haute Valeur Environnementale Humaine et Sociale, promoteur d'une écologie de solutions, reposant sur deux piliers, l'humain et l'environnement.

